

du Canada, ne permet pas cette confusion d'une entrée solennelle d'un prêtre avec l'entrée solennelle d'un évêque pour la messe et confirme le *Petit Cérémonial* de 1874. Le cérémonial américain, dont la 7e édition date de 1905, dit formellement: *non imponit incensum*.

Il faut donc conclure que le célébrant ne doit pas bénir l'encens avant de partir de la sacristie pour chanter la messe, les jours de fête, même s'il est accompagné de ministres sacrés et précédé immédiatement de tout le clergé de l'église. Est-ce à dire que le thuriféraire devra rester à la sacristie, ou entrer sans encensoir? Nullement. Il pourra, selon un usage que nous pouvons conserver, entrer avec l'encensoir et la navette, comme il entre avec le bénitier chaque dimanche. Mais il ne fera pas bénir l'encens avant de partir et portera l'encensoir sans solennité, de la main gauche, devant les acolytes, précédant ou non le clergé.

J. S.

AU BON-PASTEUR

VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



LE 29 janvier, M. l'abbé Henri Gauthier, p. s. s., curé de Saint-Jacques, présidait une cérémonie de vêtiture et de profession dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Ernestine Beauregard, dite Soeur Marie-des-Puissances, de Saint-Pie; Jeanne Turcotte, dite Soeur Marie-de-Sainte-Judith, de Saint-Sauveur de Québec; Cécilia Doyle, dite Soeur Marie-de-Saint-Augustin, de Enfield, N. E.; Gabrielle Brassard, dite Soeur Marie-du-Divin-Coeur, de Saint-Hubert, Chambly; Clara Cadieux, dite Soeur Marie-de-Sainte-Irène, de Joliette; Marie-Blanche Leclerc, dite Soeur Marie-de-Sainte-Cécile, de Saint-Roch de Québec; Alice Painchaud, dite Soeur Marie-de-Sainte-Hed-